

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 28 mars 2023**

Octroi d'un crédit d'étude de CHF 48'000.00 TTC pour l'aménagement de la voie dédiée à la mobilité douce reliant la Gare à la route de la Chapelle à Estavayer-le-Lac

1. Introduction et description de l'étude

Une étude est menée par l'entreprise Groupe E sur l'extension de son réseau de chauffage à distance (CAD) de l'Amarante pour le raccordement du quartier Gare-Casino, avec extension possible vers le quartier de la route d'Yverdon. Le tracé de cette extension du réseau CAD suit partiellement le projet d'itinéraire de mobilité douce (cycles-piétons) (figure N° 1) qui reliera la Gare à la route de la Chapelle.

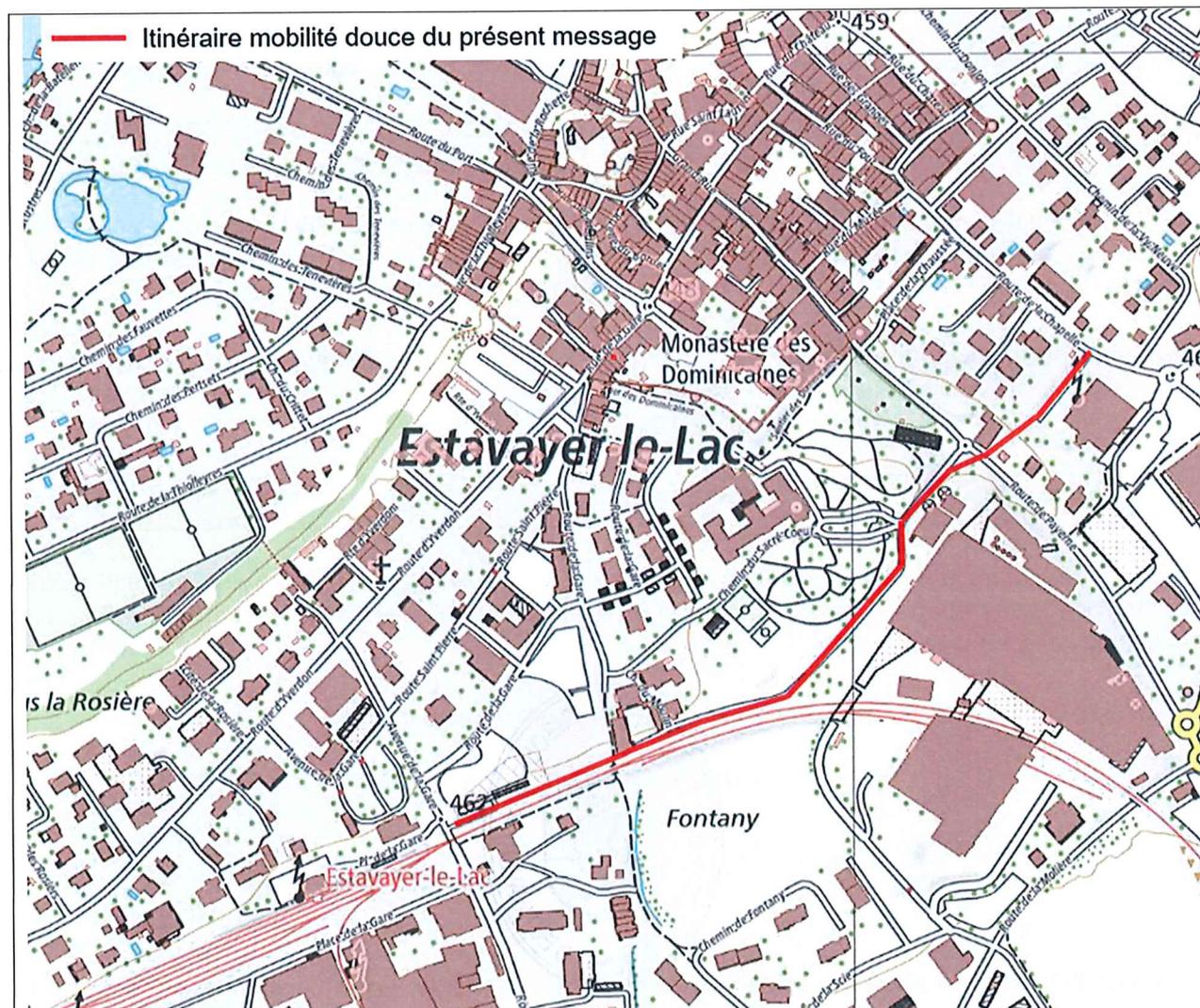


Figure N°1 : Itinéraire de mobilité douce (cycles-piétons) – entre la Gare et la route de la Chapelle.

Une première partie de cet axe de mobilité aux abords de la parcelle 3732 (Gare-Casino) sera réalisée dans le cadre de la construction par les Transports publics fribourgeois (TPF) de l'îlot N° 1 du quartier Gare-Casino.

Le Conseil communal souhaite profiter de l'opportunité de l'étude du Groupe E pour étudier le cheminement de mobilité douce depuis le tronçon construit par les TPF jusqu'à la route de la Chapelle. Cette synergie permettra à la Commune de faire des économies en termes de prestations d'ingénieurs et à futur de travaux de génie civil.

L'étude comprendra le travail de l'ingénieur civil pour les phases d'étude et l'établissement d'un dossier d'autorisation de construire jusqu'à l'octroi de celle-ci.

2. Coût de l'étude

Le coût de l'étude, estimé par le Service des eaux et du domaine public, est le suivant :

Honoraires ingénieur génie civil	CHF	29'000.00	HT
Relevés de terrain (géomètre)	CHF	5'000.00	HT
Autorisation de construire	CHF	6'000.00	HT
Divers 10 %	CHF	4'000.00	HT
Total	CHF	44'000.00	HT
TVA 7.7 %	CHF	3'388.00	HT
Arrondi	CHF	+612.00	HT
TOTAL ARRONDI	CHF	48'000.00	TTC

3. Financement

Le montant de CHF 48'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement net sera amorti sur une période d'utilisation de 40 ans, soit 2.50 % par année.

L'amortissement annuel d'environ CHF 1'200.00 sera imputé dans la rubrique 61500 (routes communales). Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

4. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 48'000.00 TTC pour l'aménagement de la voie dédiée à la mobilité douce reliant la Gare à la route de la Chapelle à Estavayer-le-Lac.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 2 mars 2023.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Carole Raetz, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

Annexe : Plan de mobilité douce

Secteur Gare - principes d'aménagement des itinéraires de mobilité douce

Commune d'Estavayer

	Périmètre de détail		Zone modérée existante / extension
	Itinéraire mixte existant / à améliorer / à créer		Sens unique
	Itinéraire piéton existant / à améliorer / à créer		Sens interdit

N 0 125 250m

> team+
territoire et mobilité

Séparation des flux

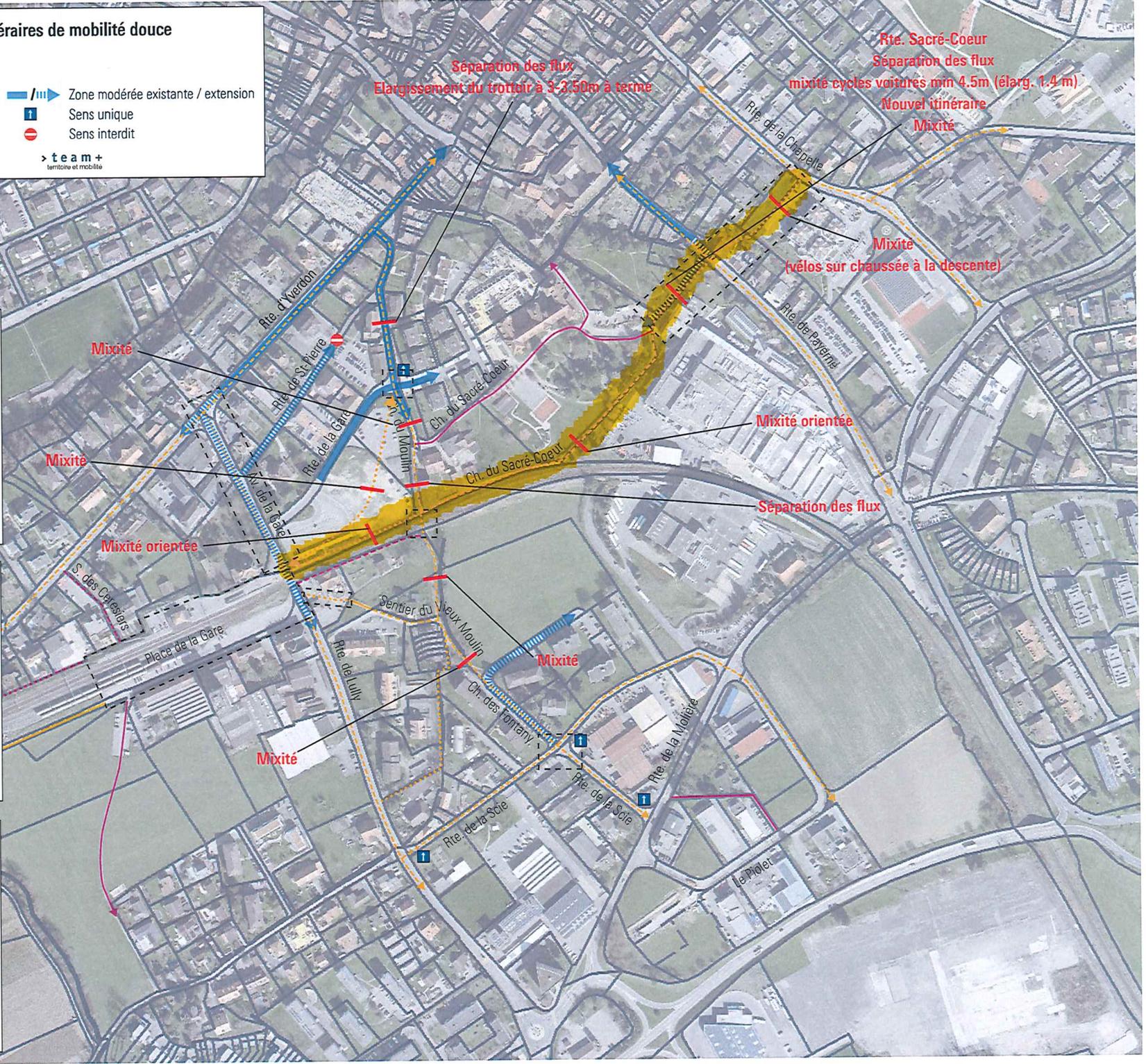
3.00 (+0.5 en montée) | 2.50 (+ 0.5 à 1.00 m si flux important)

Mixité orientée

2.50 | 2.00

Mixité

3.00 à 4.00



Séparation des flux
Elargissement du trottoir à 3-3.50m à terme

Rte. Sacré-Coeur
Séparation des flux
mixité cycles voitures min 4.5m (élarg. 1.4 m)
Nouvel itinéraire
Mixité

Mixité
(vélos sur chaussée à la descente)

Mixité orientée

Séparation des flux

Mixité

Mixité

Mixité orientée

Mixité

Mixité